

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

**SEANCE DU 7 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise Quenardel, Maire.

**Présents :** QUENARDEL Françoise – LALANNE Claude – DRAY Bernadette - CHASTAN Thierry – DE DIANOUS Antoine - MOULIN Geneviève - LIOTARD Régine – FAURE Joël - VETTOVALLI Michel - MOUTON Martine — ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher.

**Absents avec procuration :** BONNARD-DREVARD Nathalie (LALANNE Claude) - FIERE Pascale (DE DIANOUS Antoine) - LERAT Frédéric (CHASTAN Thierry)

**Absent sans procuration :**

**Secrétaire de séance :** Claude LALANNE

**Délibération 2.2**

**Objet : Fonctionnement du Conseil Municipal – Nécessité d'une délibération au-delà d'un seuil de 10 000 euros (travaux – acquisition de matériel).**

Madame le Maire expose que dans le cadre du fonctionnement du Conseil Municipal, il serait opportun de fixer un seuil financier dans le cadre de travaux ou d'acquisition de matériel, à partir duquel une délibération du Conseil serait nécessaire. Le montant de 10 000 euros pourrait être validé.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide qu'une délibération sera automatiquement soumise à l'approbation du Conseil Municipal pour tous travaux ou acquisitions de matériel à partir de 10 000 euros HT.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Savasse le 8 mars 2023  
Le Maire,

